



Inter-Parliamentary Union

For democracy. For everyone.



## Promouvoir la nutrition infantile en Asie de l'Est et du Sud

Séminaire parlementaire régional accueilli par l'Assemblée nationale de la République démocratique populaire lao et organisé conjointement par l'Union interparlementaire (UIP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

**4-6 novembre 2014, Vientiane (République démocratique populaire lao)**

### Recommandations de Vientiane

présentées par la rapporteure du séminaire, Mme Farkhunda Zahra Naderi, parlementaire afghane et représentante de l'UIP

Nous, parlementaires de 10 pays de la région de l'Asie de l'Est et du Sud et du Pacifique, nous sommes réunis dans le cadre d'un séminaire régional tenu à Vientiane (République démocratique populaire lao), du 4 au 6 novembre 2014, pour discuter des moyens par lesquels les parlements peuvent contribuer à l'amélioration de la nutrition et plus spécifiquement aider chaque enfant à jouir de son droit à survivre et à s'épanouir, en promouvant et en soutenant une nutrition optimale pendant les 1000 premiers jours de l'enfant, depuis sa conception jusqu'à son deuxième anniversaire.

Nos discussions ont été axées sur cinq thèmes principaux : 1) l'importance de la sécurité nutritionnelle pour le développement; 2) la persistance de taux élevés de malnutrition (retards de croissance, émaciation, et carences en micronutriments), des exemples des tentatives réussies pour y faire face, et l'apparition du problème de la surnutrition en Asie; 3) surmonter les obstacles structurels et environnementaux à une bonne nutrition; 4) le rôle des parlements en faveur de la nutrition; 5) des crédits pour la nutrition.

D'emblée nous avons reconnu l'importance vitale que revêt la sécurité nutritionnelle pour assurer le développement économique, pour que les enfants puissent survivre et grandir en bonne santé et pour briser le cycle intergénérationnel de pauvreté dans lequel tant d'individus, de familles, de communautés et de pays continuent d'être pris au piège en Asie. D'un commun accord, nous avons considéré qu'il était urgent d'agir.

La malnutrition est causée par une carence en aliments nutritifs adéquats, par des soins ou des pratiques alimentaires inadaptés et un accès insuffisant à la santé et à l'assainissement, en particulier pendant les 1000 premiers jours de l'enfant; elle entraîne des retards de croissance (rapport taille-âge) et des troubles du développement cognitif. Cela réduit directement la formation de capital humain, entrave le développement économique et comporte des conséquences graves pour les individus et les pays : pour les enfants, une morbidité et une mortalité considérablement accrues; pour les adultes, une réduction de 20 à 25 % dans le revenu; et pour les pays, une perte de 2 à 3 % du produit intérieur brut (PIB).

Dans le monde en développement, plus de 162 millions d'enfants souffrent de malnutrition et dans certains pays, ce sont plus de la moitié des enfants qui sont touchés. Dans le même temps,

44 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent de surpoids et présentent un risque de maladies chroniques, comme le diabète. Les parlementaires présents à ce séminaire se sont montrés vivement préoccupés par le fait que deux tiers des enfants présentant des retards de croissance vivent en Asie, où les taux de malnutrition demeurent beaucoup trop élevés. Ces retards de croissance sont dans une bonne mesure irréversibles, mais peuvent être prévenus à condition d'intervenir pendant les 1000 premiers jours; les données à ce sujet sont sans ambiguïté, et les solutions sont claires.

Nous avons également fait les constats suivants :

- les 1000 premiers jours de l'enfant, depuis sa conception jusqu'à son deuxième anniversaire, sont une période d'une importance vitale, pendant laquelle il convient de protéger, de promouvoir et de soutenir de meilleures pratiques nutritionnelles et alimentaires, telles que l'allaitement (commencé au plus tôt, seule source d'alimentation pendant les six premiers mois et poursuivi jusqu'à l'âge de 24 mois ou plus);
- il est crucial pour améliorer la nutrition de permettre aux femmes d'agir en mettant à leur disposition des informations et des services hors du foyer; il est également essentiel de faire en sorte que les hommes participent à tous les niveaux à résoudre les problèmes de nutrition de l'enfant;
- une croissance économique rapide n'entraîne pas nécessairement une réduction rapide de la malnutrition; pour que la nutrition s'améliore, il faut que des mesures soient prises à ce sujet; une bonne nutrition contribue à la croissance économique, tandis que la malnutrition perpétue la pauvreté;
- la sécurité alimentaire n'est pas synonyme de sécurité nutritionnelle; parmi nos pays, beaucoup disposent de ressources alimentaires suffisantes, mais les pratiques alimentaires et les soins sont tels qu'ils ne permettent pas aux enfants de recevoir une nutrition adéquate; ainsi, certaines communautés qui, du point de vue alimentaire, sont en sécurité, ne le sont pas du point de vue nutritionnel;
- la nutrition et les politiques qui s'y rapportent ne s'amélioreront qu'à condition qu'il existe une volonté et une détermination politiques suffisantes à ce sujet; il est essentiel de surmonter les obstacles institutionnels, juridiques, budgétaires, politiques, environnementaux et administratifs qui s'y opposent;
- il faudra une approche multisectorielle comprenant des mesures de coordination dans des domaines tels que la santé, l'eau, l'assainissement, l'agriculture, la finance et le commerce pour que l'action sur la nutrition donne des résultats probants;
- l'investissement dans la nutrition est l'une des mesures les plus rentables des mesures en faveur du développement;
- la situation peut évoluer relativement vite, et une législature peut suffire à y contribuer; les données montrent que les taux d'allaitement peuvent augmenter et les taux de retards de croissance chuter rapidement.

## **1. Le rôle des parlements en faveur de la nutrition**

Nous avons discuté des différents rôles que les parlements peuvent jouer en faveur de la nutrition, notamment adopter la réglementation pertinente, contribuer à la définition et à la supervision des plans nationaux, établir des partenariats avec des personnes et des organisations de la société civile afin de rappeler les gouvernements à leurs responsabilités, et s'assurer que les lois et les politiques

sont effectivement mises en œuvre. Nous avons souligné à quel point il est important de disposer d'une législation favorable à une bonne nutrition, d'adopter une réglementation nationale efficace pour mettre en œuvre le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et les résolutions s'y rapportant adoptées ultérieurement par l'Assemblée mondiale de la santé; et d'adopter une réglementation sur la maternité fondée sur la Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000 de l'Organisation internationale du travail (OIT).

### **Actions prioritaires des parlements et de leurs membres**

Sur la base de nos discussions, nous avons formulé les recommandations ci-après, dont nous nous sommes engagés à faire une priorité :

- 1. Lois et politiques:** Nous nous engageons à revoir les cadres juridiques et politiques existants en accordant une attention particulière à la nutrition et à veiller à la mise en place d'un cadre juridique global relatif à la nutrition soit mis en place. Il convient d'insister particulièrement sur les points suivants :
  - a. adopter une réglementation ayant force de loi pour garantir la mise en œuvre, le suivi et le respect du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et des résolutions s'y rapportant adoptées ultérieurement par l'Assemblée mondiale de la santé;
  - b. adopter une réglementation pour protéger les mères fondée sur la Convention et la recommandation sur la protection de la maternité, 2000 de l'OIT afin de soutenir les efforts des femmes pour suivre les pratiques recommandées quant à l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants;
  - c. remédier aux problèmes de surnutrition et d'obésité par la mise en place d'une réglementation exigeant l'étiquetage nutritionnel, l'enrichissement des produits alimentaires, le subventionnement des produits alimentaires sains et l'adoption de mesures dissuasives pour les produits alimentaires préjudiciables à la santé.
- 2. Crédits budgétaires et dépenses :** Nous convenons de l'importance capitale que revêt l'affectation de crédits budgétaires à l'application de la réglementation, ainsi que des politiques et programmes destinés à améliorer la nutrition des nourrissons et des jeunes enfants. Il est également essentiel de faire en sorte que les ministères responsables de l'application de ces programmes et de la mise en œuvre, du suivi et du respect de la réglementation en faveur d'une bonne nutrition reçoivent une part équitable du budget. Nous sommes conscients du rôle qui nous incombe pour contrôler les dépenses et nous assurer de la bonne utilisation des fonds.
- 3. Contrôle :** Nous convenons qu'il est essentiel d'exercer nos pouvoirs de surveillance et de contrôle. Nous continuerons de demander des comptes aux gouvernements au sujet de l'application des lois et des politiques existantes et veillerons au respect et à l'exécution des budgets et des politiques approuvés, soit en usant des commissions et groupes parlementaires existants, soit en créant des sous-commissions appropriées.
- 4. Représentation et sensibilisation :** Nous nous engageons à promouvoir la nutrition et à plaider en faveur des enfants et des familles, en particulier les plus vulnérables d'entre eux. Nous nous servirons de notre position et de nos tribunes pour mobiliser les énergies et, en nous appuyant sur des faits établis et sur les données disponibles, pour appeler l'attention sur les taux beaucoup trop élevés de malnutrition dont pâtissent tant de nos pays en Asie.
- 5. Mise en place dans les parlements de dispositifs visant à favoriser la bonne nutrition :** Nous savons que nous devons intensifier les efforts dans nos parlements afin de mieux répondre aux besoins nutritionnels des enfants, notamment les plus vulnérables. Nous nous engageons à trouver des moyens de remédier aux problèmes de nutrition des nourrissons et des jeunes enfants dans notre travail quotidien.

**6. Coordination et coopération :** Nous nous engageons à coordonner les activités et travaux que nous menons en partenariat avec d'autres intervenants, notamment la société civile, les donateurs et les organisations internationales, comme l'UNICEF, l'UIP, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Mouvement pour le renforcement de la nutrition (Mouvement SUN). Nous envisagerons des cadres de coordination efficaces pour harmoniser les activités des gouvernements, des organismes d'évaluation, des parlements et de la société civile. Nous soulignons l'importance de coordonner les mesures en tant que parlementaires, quels que soient les partis que nous représentons, ainsi que les activités des commissions et des groupes dans lesquels nous travaillons. Nous nous engageons en outre à développer la coordination régionale, à prendre des mesures en faveur de la coopération et des échanges parlementaires, à mettre en commun les bonnes pratiques et à nous inspirer les uns des autres pour accélérer la mise en œuvre de l'action en faveur de la nutrition.

Nous nous engageons à porter ces recommandations à l'attention de nos parlements et de nos circonscriptions respectifs et à nous appuyer, dans notre entreprise, sur le soutien de l'UNICEF, de l'UIP et des organisations compétentes de la société civile pour atteindre, voire dépasser les objectifs mondiaux en matière de nutrition.